ses du mois d'octobre dernier ont excédé de \$1,536,000 celles du mois d'octobre précédent, je présume qu'il confond les dépenses du compte de capital avec les dépenses ordinaires?

L'honorable M. LOUGHEED: Je présume que les dépenses à porter au compte du capital exercent la même influence sur les électeurs que les dépenses ordinaires.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: La chose est possible, ou elle ne l'est pas; mais je présume que mon honorable ami confond ces deux classes de dépenses?

L'honorable M. LOUGHEED: Certainement, je les confond; mais je ferai remarquer à mon honorable ami que l'on peut difficilement attribuer à une simple coïncidence le fait de cette augmentation de dépenses survenant à la veille même des élections. On a cru, sans doute, que c'était une bonne tactique d'accroître ainsi les dépenses, et c'est ainsi que la conscience publique est cultivée. Le discours du Trône fait aussi allusion aux plus grands soins apportés à la question d'immigration. C'est un sujet sur lequel nous pouvons tous jusqu'à un certain point féliciter le Gouvernement. Mais je regrette que le Gouvernement n'ait pas aboli la prime de \$5 accordée à chaque immigrant. Je ne puis com prendre pourquoi le Canada ne suit pas l'exemple des Etats-Unis. Nos voisins, loin de payer les immigrants pour les engager à se fixer chez eux, leur imposent, au contraire, une capitation de \$4. Notre pays offrent, par lui-même, assez d'avantages aux immigrants sans que nous ayons besoin de leur offrir des primes. Les conditions de nos immigrés imposent de fortes dépenses aux différentes provinces. Ce fait est démontré dans la statistique fournie par le livre bleu du gouvernement d'Ontario. Cette statistique indique ce que coûte à cette province l'entretien de ce que je pourrais appeler les immigrés criminels. rant les cinq dernières années, le nombre de personnes d'origine étrangère, admises dans les prisons, a doublé. En 1903, en effet, le nombre s'élevait à 180 et, en 1907, à 364. C'est proportionnellement presque le double

total des prisonniers. Le nombre de dé tenus d'origine étrangère, dans la prison centrale, est de 51 pour cent des détenus natifs de la province. C'est 31 pour cent de plus que le percentage du chiffre total des détenus. Dans les autres prisons de l'Ontario, le nombre de détenus d'origine étrangère est de 38 pour cent. Le coût de l'entretien de chaque détenu est de \$200 par année. De sorte que les 364 détenus ont coûté, l'année dernière, plus de \$2,000,000. Il me semble donc que le Gouver nement agirait judicieusement s'il modifiait sa politique d'immigration. prouve entièrement ce qu'a dit mon honora ble ami, le sénateur de Mille-Iles, à savoir que la première chose à considérer en matière d'immigration, est la qualité et non le nombre. Les immigrés, sortis des quartiers pauvres des cités européennes, coûtent particulièrement très cher à nos autorités locales. C'est pourquoi il importe que le Canada exerce avec soin son discernement dans la propagande qu'il fait pour attirer l'immigration, et cela non seulement en se plaçant au point de vue financier, mais aussi en se placant au point de vue de nos intérêts moraux et nationaux.

Je ferai maintenant quelques observations sur le traité international auquel a participé notre gouvernement. Je remarque que l'adresse fait allusion à un certain traité; mais omet tout à fait de nous parler d'une entente d'un caractère encore plus important. Le Gouvernement se félicitait, il y a quelques années, d'avoir obtenu le droit de prendre directement part à la négociation de ces traités, et, dernièrement, nous avons vu que plusieurs de nos ministres ont agi comme diplomates auprès de gouvernements étrangers pour la négociation de traités; mais je puis difficilement féliciter ces diplomates sur ce qu'ils ont accompli. Nous rappellerons la mission que le ministre actuel de l'Agriculture a remplie au Japon, il y a une couple d'années, relativement à Ce ministre semble avoir l'immigration. été diplomatiquement chloroformé dans cette occasion. On lui a dit de retourner au Canada; que les relations entre le Japon et notre pays continueraient d'être harmodu chiffre des admissions d'indigènes. Le nieuses et que la cour impériale du Japon nombre de prisonniers d'origine étrangère, verrait à ce que les Japonais n'émigrent pas dans Ontario, est de 20 pour cent du chiffre en trop grand nombre au Canada. Cette